**Compte-rendu de la réunion**

**du Comité Technique « Foncier & Développement »**

**Lancement des études sur la thématiques « genre »**

**Jeudi 2 juin 2022**

Réunion organisée en présentiel et à distance sur TEAMS

Participants : Issoufa Adamou Abdou ; Alpha Ba ; Emmanuelle Bouquet ; Cécile Broutin ; Jean-Philippe Colin ; Isadora Clough ; Sarah Chikh ; Hadrien Di Roberto ; Thierry Duplan ; Antoine Hochet ; Philippe Karpe ; Massa Koné ; Georges Kouamé ; Pierre Kamden ; Camille Le Bloa ; Philippe Lavigne-Delville ; Mathieu Perdiault ; Heriniaina Rakotamalala ; Julia Richard de Chicourt ; Marcelline Soro

Présidence et Secrétariat : Amel Benkahla ; Mathieu Boche ; Kévin Delacroix ; Charlotte Ravaux ; Hugo Roy

Excusés : Perrine Burnod ; Ibrahima Dia ; Hélène Julien ; Danièle Kintz ; Eric Léonard ; Aurore Mansion ; Etienne Mamelli

**Mot d’introduction de la Présidence :**

En 2018, le genre avait été identifié par les membres comme l’un des thèmes prioritaires à traiter dans la nouvelle convention du Comité qui allait démarrer en 2019. Le genre a été peu traité jusqu’à maintenant et c’est pourquoi l’année dernière il a été retenu comme l’un des thèmes prioritaires d’études dans le cadre de l’appel à proposition lancé par le Comité. Cela est important pour le Comité, qui avait déjà conduit depuis longtemps des réflexions sur la gestion intrafamiliale du foncier et plus récemment sur l’accès des jeunes à la terre, car cela permet d’enrichir la base de nos travaux, et d’expliciter nos cadres d’analyse. Ça l’est également pour l’AFD car il y a de nombreux projets et réflexions en cours sur le lien social, et le sujet du genre fait partie des sujets de dialogue avec les contreparties nationales afin de contribuer à la réduction des inégalités. Ces travaux sont d’autant plus importants qu’on entend souvent, surtout dans l’univers anglo-saxon, le fait qu’il faut renforcer les droits fonciers des femmes. Il s’agit d’ un discours simpliste à déconstruire, selon lequel l’accès sécurisé au foncier des femmes ne passerait que par la formalisation de la propriété privée et la délivrance de titres ou certificats en leur nom propre : il s’agirait d’explorer les autres mécanismes à l’œuvre au sein des familles et des communautés qui permettent aux femmes d’avoir un accès sécurisé au foncier.

**Mot d’introduction des Expertes genre de l’AFD :**

Depuis plusieurs années, l’AFD a développé stratégiquement des outils et une politique pour favoriser l’égalité femmes – hommes. Les enjeux de genre dans les projets sont croissants et le genre est plutôt abordé de façon transversale à l’AFD. Il est donc important de produire de la connaissance. Le genre doit être porté par l’AFD mais aussi par l’ensemble de nos partenaires.

**Mot d’introduction du Secrétariat :**

Les travaux qui vont être présentés aujourd’hui ont été sélectionnés sur un appel à propositions mais dans les pays il y a d’autres dynamiques à l’œuvre et des réseaux qui travaillent sur les questions de genre, avec lesquels des passerelles pourront être établies. Lors de cette réunion de lancement des études, les équipes vont présenter les méthodologies proposées pour conduire leurs travaux, pour que chacun ait le même niveau d’information. D’autres réunions seront organisées dans les prochains mois, pour présenter les résultats de la revue de la littérature et le contenu détaillé des études de cas. Il est également prévu de mettre en place un petit groupe de référents-membres du Comité. Les personnes intéressées pour le rejoindre sont invitées à se faire connaître.

**Point d’actualité sur Madagascar :**

Depuis l’année dernière au mois de juin 2021, une loi sur la propriété privée non titrée a été promulguée à Madagascar sans consultation de la société civile. Il remet en cause la présomption de propriété privé et revient complètement sur les fondamentaux de la réforme foncière de 2006 reposant sur une gestion foncière décentralisée. A la demande de la SIF et de FIFATA, le Comité a soutenu un atelier en décembre dernier pour informer les paysans malgaches du contenu de cette loi, et a pris contact avec des journalistes pour partager les inquiétudes et craintes exprimées par la société civile malgache sur les impacts possibles de cette nouvelle loi. Un communiqué de presse de l’ILC et la SIF a également été publié et diffusé au niveau international au printemps, ainsi que de nombreux communiqués de presse de collectifs regroupant plus d’une centaines d’OSC et d’OP.

Une allocation du Président de la République malgache a eu lieu récemment et il notamment annoncé la tenue d’un forum national sur le foncier les 8 et 9 juin. Le SIF a contacté le Comité pour permettre d’assurer la préparation et participation à ce forum d’une forte délégation de représentants d’organisations de producteurs et de la société civile. Le gouvernement a prévu d’autres forums, pas uniquement sur le foncier mais aussi sur d’autres sujets d’actualité comme la promotion de l’agrobusiness et sur les politiques agricoles. Il semble que suite au forum, l’Etat malgache ait pris des engagements pour revenir sur la loi de juin 2021 et réaffirmer les principes d’une gestion foncière décentralisée.

1. **Présentation de l’étude coordonnée par le Cirad : « (In)égalités de tout genre ? » Accès à la terre et sécurisation foncière pour les femmes**

*Cf. présentation powerpoint*

L’étude est coordonnée par le CIRAD avec les équipes IRD, de l’ESSA Antanarivo et l’Université Alassane de Côte d’Ivoire, l’ONG ARK et le Gret. L’ équipe regroupe 5 institutions et 14 membres : 8 chercheurs, 2 doctorants, 2 étudiants et 2 assistants.

L’objectif principal de l’étude est de comprendre dans les Suds les inégalités de genre liées à l’accès, le contrôle, l’usages des terres ainsi qu’à la sécurité des droits fonciers, afin d’alimenter les réflexions sur les politiques et l’action publique. Les objectifs spécifiques sont de :

* Capitaliser les travaux existants dans différents pays avec une entrée thématique
* Produire de la connaissance à partir des études de terrain en Côte d’Ivoire et à Madagascar
* Concevoir des grilles d’analyse en privilégiant la dimension comparative
* Consolider les liens entre équipes malgache, ivoirienne et française et contribuer à la formation de jeunes chercheurs et experts au Sud
* Partager et mettre en débat de façon originale les résultats des recherches à partir de rapports, d’un documentaire et d’ateliers multi-acteurs au niveau national et international

Les résultats de l’étude seront partagés et mis en débat de façon originale (film notamment) et la finalité est de faire dialoguer les mondes académiques et opérationnels. L’approche choisie pour mener cette étude se veut contextualisée et comparative, elle sera réalisée à différentes échelles (internationale, nationale et locale), et établira des comparaisons entre hommes et femmes mais également entre profils de femmes.

Le projet s’articule autour de trois axes :

**Axe 1 : revue de la littérature** pour informer l’action publique et la dimension « genrée » des rapports fonciers (sous le lead de l’IRD et du Gret). 200 références ont été identifiées pour l’instant, sur plusieurs géographies avec un accent sur l’Afrique. Dans le cadre de cette revue de la littérature, on part sur 6 revues thématiques :

* Les catégories d’analyse (1):
  + « Femmes » (diversité des profils et des communautés d’appartenance) ;
  + « Inégalités, discrimination, inclusion/exclusion » (variables utilisées et utilisables).
* Les liens entre (2 & 3):
  + Accès au foncier, vulnérabilité et émancipation;
  + Systèmes de parenté et rapports des femmes au foncier.
* Les effets sur les conditions d’accès et de sécurisation du foncier pour les femmes (4, 5 et 6):
  + Des changements structurels (évolutions démographiques, urbanisation, modèles agricoles);
  + Des politiques publiques (politiques de la famille, du foncier, l’agriculture, l’environnement) ;
  + Des situations de crises (conflits armés, pandémies, climat)

La première base d’analyse sur les relations intrafamiliales et le foncier (livre IRD/Quae) sera bientôt publiée, et une liste des références mobilisables est en cours (400 références sur Zotero) et prévue pour septembre. Pour conduire ce travail, l’équipe bénéficiera de l’appui de Pauline Peters qui travaille sur ces questions.

* **Axe 2 : études de cas terrain comparatives**, Côte d’Ivoire et Madagascar : A Madagascar ce travail sera confié à Think tany (= think tank foncier) qui va regrouper des membres de la société civile, avec la SIF, le CNAF – l’Université Alassane Ouattara sera mobilisée en Côte d’Ivoire Un focus va être fait sur deux régions par pays. Deux thématiques principales vont être étudiées : droit et pouvoir de décision dans l’accès au foncier et les sources d’insécurité foncière et programme de protection des droits mobilisés par les femmes.

La recherche suit une approche qualitative originale et quantitative avec des financements complémentaires de la GIZ. Actuellement, les équipes ont réalisé des ébauches des grilles d’analyse en (Côte d’Ivoire) et à Madagascar les premiers terrains sont en cours. Un gros travail été fait sur les grilles d’’enquête pour pouvoir faire ce travail comparatif.

* **Axe 3 : mise en débat et production d’un documentaire**

Le documentaire « Madagascar, quel genre de terre : récit de femmes sur l’accès aux terres » va s’appuyer sur les résultats des premiers terrains qualitatifs et une mission de Hadrien Di Roberto. Cet outil didactique sera utilisé pour la diffusion et la vulgarisation scientifique, il comprendra des témoignages reflétant la diversité des situations des femmes rencontrées. Ce film sera basé sur ce qui a été fait sur le terrain en données qualitatives. Une personne va être recrutée, en vivant dans le village, pour renseigner les données attendues.

Plusieurs ateliers d’échanges sont également prévus avec le Comité et au niveau national, avec un premier comité de pilotage des ateliers dès septembre 2022. Les terrains seront finalisés pour septembre 2023 et les ateliers pays prévus entre août et octobre 2023.

En termes de livrables, différents supports sont donc prévus selon le calendrier suivant :

Revue de la littérature

* Liste des références septembre 2022
* Revue finale février 2023

Rapport d’étude Madagascar et Côte d’Ivoire avec visée comparative :

* Grille d’analyse qualitative septembre 2022
* Regard sur le foncier octobre 2023

1 cahier du pôle (basé sur synthèse du rapport d’étude) => octobre 2023

2 à 3 fiches pédagogiques (revue littérature & rapport d’étude) => octobre 2023

1 film documentaire

* Note d’orientation septembre 2022
* Documentaire final octobre 2023

**Compléments ajoutés par l’équipe d’animation du chantier :**

Présentation du questionnaire quantitatif : la formation des enquêteurs et la traduction du questionnaire sont en cours. Les objectifs de ce questionnaire, qui sera complété par les autres données, est de documenter les différences et les inégalités. Il s’agit de disposer d’une documentation des modalités d’accès au foncier et aux droits associés, pas uniquement des droits de propriété. L’équipe vise à approcher le sentiment de sécurité foncière pour aborder cette variable, les perceptions et sentiments des femmes… à travers l’analyse des conflits et des dispositifs de sécurisation existants (petits papiers, certificats, dispositif GIZ et travaux de délimitation foncière). Pour une bonne objectivisation de l’information, l’équipe souhaite travailler en s’appuyant sur la notion de droit à formaliser, surla notion de faisceaux de droits. Si les personnes sont allées au bout du processus de titrisation, est-ce que les noms des femmes sont sur les documents finaux ?

Un coup de projecteur va être donné sur les parcelles du couple, c’est-à-dire les parcelles mises en valeur depuis qu’ils sont en couple, afin d’être sûrs que les enquêteurs ont bien approprié cette notion. Il y a des exemples d’études où 30% des déclaratifs disaient que la parcelle appartient au couple, il y a besoin d’objectiver cette notion. On va revisiter le concept de chef de ménage : on va regarder également les familles monoparentales, recomposées : il y a des dynamiques foncières qui sont liées à ces trajectoires.

Le questionnaire se compose en deux volets : (i) une partie ménage (avec un seul répondant, monsieur ou madame, mais qui répond au nom du ménage) et (ii) une partie sur le volet individu où les deux personnes du couple vont répondre. Un travail de détail sera fait sur les parcelles possédées et on va demander à monsieur et madame leurs droits sur les parcelles et voir si ils/elles ont les mêmes perceptions. L’équipe prend appui sur les travaux du « women empowerment agriculture index » qui ont déjà bien défriché cela. L’équipe de recherche est également mixte et il y a tout un travail fait sur la formation des enquêteurs/trices. Il sera notamment possible d’identifier des biais ou particularités sur les enquêtes menées par des hommes par exemple, c’est une donnée renseignée et une variable qu’on peut explorer.

Sur la Côte d’Ivoire : l’approche choisie est beaucoup plus qualitative. Une première esquisse sur les guides d’entretien, qui vont être diffusés aux autorités administratives et coutumières est en cours. Le travail de collecte de données n’a pas encore commencé. Un des terrains en basse Côte d’Ivoire a été décalé en février-mars prochain. Il été prévu un démarrage fin mai, mais du retard dans les procédures contractuelles a été pris. Les terrains sont prévus en pays Senoufo (avec ONG ARK, autour de la zone de Korobo, le village reste à définir) et dans le centre, pays Baolé, région du Bequet (grande zone autour du département de Bouaké), il y a déjà des processus de formalisation des droits des femmes qui sont en cours et des éléments empiriques vont permettre de mieux appréhender la question de la sécurisation des droits des femmes.

**Echanges avec les membres :**

*Précision sur les terrains et la méthodologie*

Les terrains d’enquête sont-ils en milieu rural et/ou urbain ? Est-il prévu d’aller voir le droit international aussi dans la revue de littérature et pas uniquement national ? Par exemple, sur le travail de perception de la sécurité, au Cameroun les femmes avaient une vision de la coutume contre elles, alors que la législation était différente.

Le contexte est plutôt rural, en région nord-ouest de Madagascar, sur une zone limitrophe de réserves naturelles avec la particularité de disposer d’une grande diversité ethnique et de disposer de zones d’accueil de migrants. La dimension du droit international n’est pas présente dans l’étude, mais on n’ignore pas les droits nationaux, c’est bien documenté dans les travaux empiriques.

*Question méthodologique sur l’étude comparée :*

Il sera compliqué de caractériser l’insécurité ou la perception de la sécurité dans 5 ou 6 contextes sociaux différents et d’en proposer des recommandations.

Il y a toujours des difficultés pour le comparatisme. Pour faciliter cela, on a essayé de choisir des terrains aux contextes proches : il y a à Madagascar un terrain avec des migrants, on a un terrain similaire en zone pionnière en Côte d’Ivoire.

*Perception de la sécurité foncière et des moyens de sécurisation :*

La question de l’égalité femmes-hommes reste un concept individualiste qui est un biais normatif dans les projets de développement, dans la négociation de valeurs qui ne sont pas universelles et qui peuvent poser problème aux échelles locales et susciter un rejet au nom de l’ingérence culturelle. Bien que l’équipe pose la question des différences/inégalités et non celle du genre, cela n’écarte pas ce risque : **ces différences ne sont pas forcément perçues comme injustes**, si on porte un jugement dessus c’est risquer le jugement de valeur.

Les différentes catégories de femmes : épouses, mères… représentent quelque chose à bien documenter car les femmes ne représentent pas une catégorie sociale unique, il faut bien prendre en compte les inégalités entre femmes en fonction de leur statut. Sur le questionnaire : la perte de droits en cas de spoliation (le frère spolie la veuve et ses enfants) est une entrée à prendre en compte pour apprécier le niveau de sécurité foncière.

Il y a tout un pan de la littérature qui sera mobilisée sur ce sujet sur le terme d’« agency ». Comment percevoir un autre futur quand les personnes sont assez isolées dans leur contexte social et comment éviter de faire du normatif sur le champ des possibles existants.

Sur la sécurité foncière, on a abouti au CTFD à une définition : « **La sécurité des droits est avant tout le fait que les droits dont on dispose légitimement (quels qu’ils soient) ne seront pas contestés sans raison et que, en cas de contestation infondée, les droits légitimes seront confirmés** ». Que ce soit dans la pratique agricole, la coutume ou autre. Disposer d’une bonne sécurité foncière, c’est avoir le droit de rester où on est.

Dans cette recherche, se pose la question de ce qu’on peut faire une fois qu’on a documenté l’insécurité des femmes. Il faut aller au-delà de simplement dire que les politiques d’enregistrement des droits favorisent l’inégalité : **il faut documenter les usages et les modalités de sécurisation existants.**

Il y a un vrai besoin de faire de la documentation : en réalité, à Madagascar, on ne sait pas si les immatriculations vont effectivement renforcer les inégalités, c’est plutôt l’inverse : la certification est d’autant plus utilisée par les femmes.

1. **Présentation de l’étude coordonnée par Agter**

*Cf. note de présentation de l’étude*

L’étude est coordonnée par Agter, Enda Pronat au Sénégal et l’UACDDDD/CMAT au Mali

Toutes les organisations travaillent déjà sur la question du genre et du foncier et la démarche d’étude va permettre aux réseaux d’affiner leurs pistes d’actions. Les organisations font déjà un travail de **dialogue pour revaloriser le droit des femmes dans leurs communautés**. Le projet repose sur une stratégie de production de connaissances qui vise l'amélioration des **pratiques locales de gouvernance**, ainsi que des politiques publiques dans le cadre du dialogue multi-acteurs local, national et régional.

Les travaux de recherche porteront d’abord sur les **conditions d’émergence, d’efficacité et d’essaimage des initiatives locales visant à favoriser l'accès sécurisé des femmes à la terre, leur poids décisionnel dans la gestion du foncier, ainsi que leurs capacités de mise en valeur de celui-ci.**

Il y a une nécessaire évolution sociale qui doit émerger, mais le projet ne doit pas être complice de marchandisation foncière si ce pas régulé, il faut éviter la déstructuration des communautés, l’équipe attache une grande importance à cela.

Il y a du retard dans le démarrage de l’étude par rapport au calendrier initial mais la revue de littérature a commencé.

Au Sénégal : le premier terrain sera réalisé dans la zone des Niayes où il y a beaucoup d’OSC présentes notamment dans le cadre d’un travail sur les Directives Volontaires. On parle de la zone des grandes Niayes qui couvrent trois régions administratives : la zone périurbaine de Dakar, la région de Thies et celle de Louga. La 2e zone d’étude est située dans la Vallée du fleuve Sénégal où de nombreuses interventions sont en cours : projets étatiques, projet en zones irriguées du MCA, PDIDAS… Il s’agira de documenter les systèmes de quotas dans les catégories sociologiques. Enda mène déjà des projets d’expérimentations avec l’approche par les communs où les femmes ont un positionnement dans l’intérêt des ménages et des communautés sans forcément l’entrée très arithmétique des quotas.

Au Mali : L’UACDDDD/CMAT qui pilotera l’étude est une organisation qui représente un réseau de 2 millions de personnes et de 400 villages ; elle dispose de 15 ans d’expérience dans la lutte pour la reconnaissance des droits des communautés. Les us et coutumes et la législation foncière défavorisent les femmes au Mali et on va tenir compte de l’évolution des coutumes dans la LOA. Le terrain choisi est dans le Mandé, où les femmes sont présentes dans toutes les cofos (commissions foncières). On va s’intéresser aux structures décentralisées, aux rôles des autorités locales et traditionnelles : chefs coutumiers, chefs religieux… afin de documenter la présence mais aussi le rôle des femmes : il faut que les femmes participent aux débats. Il y a des cas d’école dans cette zone, beaucoup d’expérience à capitaliser : il y a des femmes leaders formées, des cadres de concertation ont également été mis en place. Le Mandé c’est l’ancien empire du Mali, et c’est une zone également caractérisée par une forte pression foncière : avec le fleuve Niger, la présence de mines…

**Echanges avec les membres :**

Il y a une position normative assumée dans l’étude et il est difficile d’éliminer le biais lié au fait que les organisations mobilisées sont impliquées au sein des communautés. Sur l’égalité hommes-femmes : il serait intéressant de **documenter le lien entre modalités d’héritage et marchés fonciers**. Quand les femmes héritent, on aboutit à terme à une parcellisation dispersée et on a alors besoin du marché pour reconstituer des exploitations rentables.

Sur le Mali, il y a des liens à faire avec le projet PODOR et les questions sur le foncier pastoral. Sur le Sénégal, dans le cadre du projet de la SAED, beaucoup de documentation a été produite et notamment des films.

Globalement, il va se poser au final un véritable défi pour relier les recommandations issues de l’étude aux enjeux opérationnels qui se posent dans le cadre des projets AFD.

**Prochaines étapes du chantier**

* Revue de littérature : partage prévu fin 2022
* Conduite des études de cas : partage prévu au printemps 2023
* Documentation finalisée : partage prévu fin 2023

Un espace dédié sera mis en place sur l’extranet du portail. Une valorisation des livrables et du travail pourrait être fait sur un site conjoint : Plateforme Hypothèses ou via le Land Portal.

Composition du groupe de membres-référents : Julia Richard de Chicourt (AFD), Philippe Karpe (Cirad), Danièle Kintz, Pauline Peters (Harvard University), Tania Lee (Université de Toronto), Camille Le Bloa (AFD)

**Prochaines réunions du Comité :**

* 21 septembre : Webinaire international de partage des résultats de l’étude sur les ZES